



Questions d'Éduc

N°4

Refondation de l'École : fin de l'acte 1, la concertation



Vendredi 28 septembre à 17 heures, le rideau est tombé. L'atelier 4, en s'achevant, a marqué la fin de la concertation, acte 1 de la refondation de l'École. Les dizaines d'acteurs de l'Éducation ont été vivement remerciés pour leur participation et leurs contributions.

Il est vrai que, quoi qu'en fassent dorénavant les rapporteurs, la matière est riche et dense. Elle fournit un panorama assez complet des réflexions, débats et prises de positions, qui traversent actuellement les questions d'éducation.

Impossible en quelques pages de tout dire, de tout résumer. Par touches, en donnant la parole à plusieurs de celles et ceux qui ont participé à cette concertation, nous tentons de mettre en évidence les points essentiels, ceux qui font accord comme ceux qui divisent. Ils campent l'état des lieux dans lequel débutera l'acte 2 de la refondation : lever de rideau mardi 9 octobre à la Sorbonne*.

*Unicité de lieux (la Sorbonne a été le lieu de lancement de la refondation le 5 juillet 2012), de temps (premiers six mois de la mandature nouvelle) et de thème (refondation de l'École) : un grand classique pour une pièce qui semble se jouer en trois actes (concertation ; décision ; application) !

SOMMAIRE

- Refondation, fin de l'acte 1 p. 1
- La démarche, les enjeux p. 2-3
- La réussite scolaire pour tous p. 4-5
- Les élèves au cœur de la refondation p. 6-7
- Un système éducatif juste et efficace p. 8-9
- Des personnels formés, reconnus, valorisés p. 10-11
- Une loi, des choix p. 12



Plus forts ensemble !



À quoi aura servi la concertation ?

Peu d'idées franchement neuves auront été émises durant ces deux mois de rencontres. Est-ce à dire que tout cela n'aurait servi à rien ? Non, car si tout ou presque était connu, les échanges auront permis à chacun de s'exprimer, à tous les points de vue de s'affirmer, aux contradictions d'être mises à jour. Un inventaire utile dans lequel il n'aura manqué qu'un raton laveur pour faire poil à gratter.

Les acquis des échanges :

Le constat est unanime : l'École, notre École, l'École de la République est en panne. Elle est un lieu de souffrance pour les élèves qu'elle stresse et ne réussit pas à tous les faire réussir, loin de là. Elle est aussi un lieu de souffrance pour les personnels mal reconnus dans leur engagement, mal armés pour combattre l'échec scolaire, mal accompagnés dans leurs missions éducatives. Il y a donc urgence à agir.

Le premier mérite de la concertation aura été celui de poser collectivement l'état des lieux de la situation, de mettre en évidence la nécessité de faire quelque chose et la volonté de tous de participer à cette nécessaire évolution du système éducatif.

Le second bienfait de près de 45 jours d'échanges (4 ateliers découpés en 20 thèmes, 2 jours en moyenne de travail par thème, plus les séances de synthèse) sera celui de la libération de la parole. Après 5 ans de négation du dialogue social, de mépris des personnels et de casse du service public d'Éducation, disons-le tout net, pouvoir dire, entendre, être écouté fait du bien ! Calinothérapie ? Peut-être, mais le respect des acteurs éducatifs n'est-il pas la première vertu que l'on est en droit d'attendre d'un gouvernement qui se dit vouloir refonder l'Éducation ?

La trop faible dimension interministérielle

On regrettera que :

- beaucoup d'interventions soient restées convenues,
- leurs successions ont rarement permis le dialogue et le débat,
- le pilotage et l'animation des thématiques aient été très inégaux,
- trop peu de chercheurs aient pu s'exprimer,
- peu de propositions concrètes aient été faites sur certains thèmes,
- les rencontres locales organisées dans des délais trop courts, avec des enjeux peu clairs et des disparités énormes, soient apparues comme des « pièces rapportées »,
- tout cela soit resté « scolaro-centré » avec une trop faible participation des autres ministères que celui de l'Éducation nationale.



Refondation de l'École : fin de l'acte 1, la concertation

Ainsi, on peut s'étonner du peu d'implication du ministère de la Jeunesse, des Sports, de l'Éducation populaire et de la Vie associative alors que la modification des rythmes scolaires et la mise en place généralisée de projets éducatifs de territoire, demandée par beaucoup de participants aux ateliers et portée par l'appel de Bobigny, auront une incidence directe sur les associations, le travail des animateurs socioculturels et des éducateurs sportifs, sur les missions des personnels techniques et pédagogiques de ce ministère.

De même, et malgré les affirmations fortes des cabinets de ne pas se faire de concurrence, on peut s'interroger sur la pertinence d'ouvrir dans quelque temps une réflexion par le ministère de la Culture sur l'enseignement artistique et culturel, alors qu'un des ateliers de la refondation y a consacré trois séances de travail. Encore plus étonnant est l'attitude du ministère de l'Agriculture. Alors que les pratiques de l'enseignement agricole, constitutives de sa spécificité (cours de socioculturel, lien avec le terrain, lycée des métiers, pratique de l'alternance...), ont été saluées comme des pistes susceptibles d'inspirer les évolutions indispensables dans les établissements de l'Éducation nationale, la direction de l'enseignement agricole a, de son côté, organisé sa journée de refondation de l'École. « *C'est une manière détournée pour nous imposer ensuite des réformes mises en œuvre dans l'Éducation nationale, avec l'argument que si c'est bon pour l'EN, c'est bon pour nous* » dénonce Guy Sigala, le secrétaire général du SEA qui constate que cette pratique est en cours, depuis plusieurs années maintenant, et qu'elle tend à nier l'approche spécifique qui doit continuer à être celle de l'enseignement agricole.

La nécessité de réaliser un projet ambitieux, global et cohérent

Mais on retiendra surtout que, s'il est vain de chercher des consensus à tout prix, de grandes orientations se dessinent et font sens. Des conceptions différentes de l'Éducation et du rôle de l'École sont mises en évidence, rendant tout essai de convergence totale impossible.

Parmi les risques de cet exercice de vaste concertation, celui de la recherche du compromis à tout prix serait certainement le plus préjudiciable car il ne permettrait, en fait, aucun changement. Mais au-delà la tentation forte de satisfaire tout le monde, il est aussi nécessaire de sortir du découpage thématique afin de redonner à l'Éducation son caractère global, de créer de la cohérence entre les différents sujets traités, d'inscrire la refondation dans un projet durable, ambitieux et efficace pour la réussite de toutes et tous. Telle est la mission des rapporteurs, tel surtout devra être le courage du gouvernement dans son projet de loi.

La participation de la Fédération

Ce sont près de 30 militants d'une dizaine de syndicats et de la Fédération qui ont participé aux réunions des ateliers de la refondation, prenant la parole pour présenter nos positions et propositions, par ailleurs transmises dans les nombreuses contributions générales ou thématiques, écrites.

L'essentiel de cette participation aura mis en avant la cohérence de notre projet éducatif, largement partagé et qui fait sens. Des angles morts sont également apparus, nécessitant que nous mettions en chantier certains sujets qui font débat entre nous ou sur lesquels la Fédération et ses syndicats manquent de lisibilité. Un éclairage intéressant et un chantier à poursuivre...



La réussite scolaire pour tous

École primaire, collège, lycée, enseignement professionnel, orientation... Cet atelier se sera essentiellement penché sur l'organisation du système scolaire, ses enjeux, ses évolutions possibles et souhaitables.

Au cœur des débats, **le socle commun de compétences et de connaissances** a souvent été un marqueur des différences d'approche. Comme le précise **Claire Krepper du SE-Unsa** : « *Si la logique du socle commun (continuité éducative école – collège, intérêt pour les acquis réels des élèves plutôt que pour des contenus prescrits non-maîtrisés, évaluation progressive des acquis) est partagée par la quasi-totalité des représentants de la communauté éducative dans sa diversité (parents, chercheurs, associations, acteurs de terrain), il reste au cœur d'une bataille idéologique entre les syndicats de personnels : FSU/SNALC/FO/CGT contre UNSA/CFDT. Le ministre a indiqué, à plusieurs reprises, qu'il ne reviendrait pas sur le socle commun. Cependant, les rumeurs courent d'un changement d'appellation. Si ce changement de nom devait être accompagné d'un renoncement à certains principes forts, il serait inacceptable pour nous. La FSU se bat toujours pour imposer sa « culture commune », c'est-à-dire, je cite, des contenus disciplinaires ambitieux préparant à la poursuite d'études. On ne voit pas en quoi cette culture commune diffère des programmes actuels et comment ce concept permettrait la réussite de tous les élèves, surtout qu'il s'accompagne d'un refus de tout changement de la forme scolaire traditionnelle chez le SNES. Le combat sur ce sujet ne fait donc que commencer. Le SE-Unsa a fait des propositions que je vous invite à lire sur notre site. Il travaille également à maintenir la dynamique du pôle majoritaire du changement au CSE en étant moteur de différentes initiatives pour placer le socle commun au cœur de la refondation. Appel, texte commun, réunions de travail... En lien avec le socle, les réseaux du socle sont un autre thème clivant.* »

L'orientation, sa place dans le cursus scolaire et le mode d'accompagnement et de prise en compte des vœux des jeunes a aussi beaucoup été discuté. **Yvette Destot du SI-EN UNSA Éducation** constate que « *le débat rejoint celui autour du socle commun et interroge sur la place donnée au jeune en tant qu'acteur de son parcours de formation. Certains – au prétexte que la maîtrise de l'orientation est complexe et que de nombreuses familles n'en ont pas les codes- refusent de leur donner le pouvoir de décision.* »

Nous sommes davantage favorables à une éducation à l'orientation qui inclura un accompagnement renforcé des familles, condition d'une prise de décision éclairée excluant le risque de reproduction sociale. Mais cela signifie aussi que c'est en fin de scolarité obligatoire a minima que se pose la question du choix d'une voie d'orientation ou d'une filière, et pas de manière précoce comme cela l'est trop souvent actuellement ».

Le débat a aussi pu mettre en évidence la nécessité d'une évolution des psychologues de l'Éducation nationale dans un corps unique et reconnu, agissant de la maternelle à l'Université comme le demande le SNpsyEN UNSA-Éducation.



Refondation de l'École : fin de l'acte 1, la concertation

Il faut regretter que l'articulation **bac-3, bac+3** tout comme, et cela est lié, le baccalauréat, n'aient pas fait l'objet de davantage de discussions et de propositions. C'est le constat que fait **Éric Krop du SNPDEN-UNSA** : « *En disant d'entrée qu'il fallait donner du temps à la réforme actuelle en cours, les débats ont pratiquement été orientés dans le sens de ne pas toucher au lycée et au lycée professionnel ou tout au moins qu'il n'y aurait pas de grands changements, contrairement à ce qui s'est passé pour le collège. Or, il faut faire vivre l'articulation lycée/enseignement supérieur qui a juste été effleurée dans les débats. Il y a une nécessité de construire des liens structurels entre ces deux mondes qui se connaissent mal et des partenariats doivent exister en particulier sur la question pédagogique qui est un vrai levier pour la réussite de la poursuite d'études. Le lycée modulaire a plusieurs fois été évoqué, sans que là non plus, on n'entre dans le détail. Sur le principe, c'est une démarche qui suscite de l'intérêt, mais il faut aussi prendre en compte la capacité pragmatique de mise en œuvre. Nous sommes favorables à des modes d'évaluation qui respectent la prise en compte des progressions et des rythmes d'apprentissage de chacun, mais il faut envisager ce que cela implique sur les emplois du temps et sur la gestion des groupes* ».

L'éducation artistique, culturelle et scientifique a fait l'objet d'une journée et demie de débat. Deux points ont fait l'objet d'un accord largement partagé : l'apport indéniable de ces approches dans le parcours éducatif et dans la construction sensible des enfants et des jeunes, la nécessité d'ouvrir le champ de cette approche à une conception large de la culture. Pour autant, la dimension technique et scientifique est restée peu traitée. Moins marqué que pour d'autres sujets, le clivage autour du disciplinaire et du transversal demeurerait en filigrane dans de nombreuses interventions. Si l'exemple de l'enseignement socioculturel des établissements agricoles ou les collaborations avec le tissu associatif ont intéressé les participants, peu de pistes concrètes ont été dégagées et la collaboration interministérielle- au-delà des bonnes intentions- est restée assez floue.

L'avis de la Fédération UNSA Éducation !

Sans vouloir hiérarchiser l'importance des différents ateliers, celui-ci a cristallisé une bonne partie des énergies, puisqu'il était à la fois porteur des pistes de transformations profondes du système scolaire et enjeu des oppositions les plus marquées.

L'ambition de faire réussir tous les enfants et les jeunes à l'issue d'une scolarité obligatoire constitutive d'un socle commun de connaissances et de compétences rénové est certes une idée qui fait clivage mais qui a recueilli, dans l'atelier, un fort soutien renforçant la démarche mise en œuvre par l'UNSA Éducation de constituer un « pôle réformiste pour le changement ».

Si la continuité école-collège, dans cette logique de réseau du socle, est fortement affirmée, l'évolution du lycée vers des parcours modulaires articulés à la poursuite d'études supérieures demeure moins pensée. Le risque serait – qu'au prétexte d'absorption de l'actuelle réforme du lycée en cours – aucune transformation notable ne soit affichée dans la loi.

Pour nous, il va de soi qu'il n'y aura refondation que si tous les échelons du système éducatif sont – à terme – inscrits dans une nouvelle logique, celle de la réussite de toutes et tous.



Les élèves au cœur de la Refondation

Rythmes, santé, handicap, climat apaisé et citoyenneté : les sujets abordés par l'atelier 2 étaient conséquents, les échanges furent nombreux et, même si peu de divergences majeures sont apparues, les conclusions montrent des difficultés à construire des réflexions collectives poussées sur certains sujets.

Ainsi, si chacun a fait sienne l'idée de parler des temps éducatifs et de leur articulation plutôt que des réducteurs rythmes scolaires, peu d'avancées concrètes se sont dégagées pour innover, prendre en compte l'intérêt de tous et dépasser le seul cadre de l'école primaire. **Patrice Weisheimer du SEP UNSA** rappelle que, « *si le gouvernement veut réussir la réforme des rythmes éducatifs, l'administration doit se réorganiser au regard de nouvelles priorités politiques : l'Éducation et la Jeunesse. L'hypothèse très probable de la généralisation des Projets Éducatifs Locaux nécessitera de faire travailler ensemble, l'École, les collectivités et les associations. Les agents de Jeunesse et Sports ont ainsi une vraie valeur ajoutée à apporter par la mise en lien, les processus de diagnostics et bilans partagés, ou encore la formation continue commune à tous ces acteurs* ».

Corinne Vaillant, du SNMSU-UNSA Éducation, a relevé « *un intérêt réel pour la question de la santé des élèves et une véritable volonté de trouver des solutions pour améliorer une situation reconnue, par tous, comme très difficile (insuffisance de personnel, explosion des demandes de la part des familles, des équipes éducatives et des élèves eux-mêmes parfois)* ». Pour autant, il a été difficile à l'atelier de formuler des préconisations claires et partagées. Ainsi Brigitte Acquart du SNIES regrette « *que la voie de la médicalisation de l'intervention santé/sociale ait semblé largement privilégiée alors qu'elle va à l'encontre des demandes et des évolutions de missions des personnels* ».

Fabienne Rancinan, chargée de mission fédérale sur le dossier handicap, « *souligne les attentes et les discussions qui ont permis de dégager de façon consensuelle 9 axes et 41 points* ». Parmi les grands axes évoqués : inscrire, dans la loi, la responsabilité de l'Éducation nationale dans la scolarisation des élèves handicapés, renforcer la formation de tous les professionnels de l'Éducation nationale, repenser le rôle et la place des parents et simplifier les procédures, définir le métier d'AVS et prendre en compte le temps global de l'enfant.

Roger Keime du SNIA-IPR UNSA Éducation précise que « *Cinq IA-IPR de notre syndicat ont participé aux ateliers sur la Refondation : gouvernance, évaluation, climat apaisé, vie scolaire* » - note que « *dans ce dernier atelier, les échanges - lors des quatre réunions - ont permis de nourrir la réflexion par des propositions de l'UNSA Éducation. Celles-ci posaient la nécessité d'articuler, dans l'intérêt des élèves et des personnels, la nécessaire écoute du jeune citoyen en devenir et le respect à l'éducateur dans le cadre de valeurs réaffirmées. Quelques tensions virent le jour entre tenants de l'ordre et représentants d'associations nombreuses s'inscrivant dans la mouvance des droits de l'Homme et surtout de l'Enfant. L'idée de "morale laïque" est de mettre en lien le souci des devoirs respectifs des uns et des autres et le respect des droits; les chartes de vie scolaire et l'éducation citoyenne à laquelle nous sommes attachés sont au cœur de l'École de la République à refonder.* »



Refondation de l'École : fin de l'acte 1, la concertation

La séparation de départ entre « climat apaisé dans les établissements » et « citoyenneté », la tentation de restreindre à la seule « vie scolaire », sont des points sur lesquels **Arnold Bac, de la Ligue de l'enseignement**, insiste : « il a fallu marteler que cela n'est pas dissociable de la vie de classe et de l'expression des élèves. En outre, si chacun dans l'institution scolaire reconnaît les apports que peuvent être ceux de l'extérieur, l'esprit n'est pas encore à la construction d'une synergie qui associerait chacun dans une véritable alliance. L'École n'en serait pas le chef de file assignant aux autres des tâches. Chaque structure aurait, au sein des projets éducatifs territoriaux, à atteindre les mêmes objectifs partagés à partir de ses missions propres. Pour autant, la concertation aura mis en évidence que l'École ne peut pas se réformer sans cette ouverture vers un partenariat extérieur. Sinon, il n'y aura pas de Refondation. L'évolution des ateliers a été, dans ce sens, significative. On pouvait, en effet, craindre des premières réunions une simple juxtaposition des points de vue de chaque organisation, quel que soit son poids ou sa représentativité. Mais cela a été dépassé pour passer à de réels échanges, des débats, des propositions. La plupart ont joué le jeu pour faire vivre cette fluidité des idées avec des préoccupations communes, des points d'avancées et aussi des divergences qui ont le mérite d'avoir été dites. C'est ainsi que se recrée une mémoire commune transmise et transversale, une sorte de « socle commun », si j'osais le mot ! »

L'avis de la Fédération UNSA Éducation !

L'enfant, le jeune, sont à replacer au cœur de notre système éducatif, comme le préconisait déjà la Loi de 1989. Leur réussite sera celle du système et donc celle des professionnels de l'Éducation qui les accompagnent et les coéduquent.

Dans cette approche, il convient de penser l'enfant et le jeune dans leur globalité et donc de l'inscrire dans des démarches de projets, des parcours de santé, des actions de citoyenneté qui articulent la complémentarité du scolaire et du hors scolaire. Et donc de penser une politique éducative au sens large, appuyée sur un pôle éducatif ministériel.

Ainsi conçus comme une école de la vie, l'établissement scolaire, l'École doivent être un lieu d'accueil de tous, de respect et d'enrichissement des différences. Nous prôtons une École inclusive relevant le défi collectif de la réussite de tous. S'il doit y avoir, de manière exceptionnelle, la nécessité de faire sortir de la classe un élève pour un temps donné, l'objectif de cette mesure ne peut être que de réussir le retour en classe.



Un système éducatif juste et efficace

Au menu de l'atelier 3, le numérique, une école plus juste sur tous les territoires, la gouvernance et la place des parents. Cet ensemble, dont la cohérence globale n'est pas évidente, a été de qualité assez diverse dans les échanges en fonction des thèmes.

Pour **Stéphanie de Vanssay, conseillère fédérale sur le numérique**, « Avoir le thème **Une grande ambition pour le numérique** abordé en tant que tel dans la concertation a été une heureuse surprise. La présence de chercheurs a permis d'évoquer les enjeux et les transformations profondes qu'implique le numérique, mais les débats ont essentiellement porté sur l'équipement, les ressources et la formation. Si ces points sont essentiels, nous avons été quasiment les seuls à nous exprimer au nom des enseignants qui se sont résolument lancés dans le numérique, malgré les obstacles, et sur lesquels nous devrions nous appuyer pour une « contamination » de leurs collègues. À cet égard, nous avons expliqué la nécessité de lever le filtrage dans les établissements qui les empêche de travailler dans de bonnes conditions, ce qui a été applaudi par certains et vivement rejeté par d'autres... Si presque tout le monde s'accorde à reconnaître l'intérêt du numérique à l'École, on sent une frilosité et une méconnaissance de la culture du numérique, des champs qu'il ouvre et des défis à relever. »

L'équité sur les territoires revient essentiellement à interroger la politique d'éducation prioritaire dans ses modalités et son efficacité. La labellisation des établissements conduit à des effets pervers qui n'ont pas été compensés par les moyens attribués jusqu'à maintenant. Or, la mixité scolaire et sociale est capitale si on veut construire une École plus juste et plus efficace dans une société plus apaisée. Cela passe par des politiques interministérielles et locales et par une régulation revisitée de la carte scolaire. L'idée d'abandonner le label au profit d'une nouvelle méthode d'attribution des moyens en fonction de la population scolaire des établissements et des efforts faits pour encourager la mixité, semble être une piste dont il faut étudier toutes les conséquences, y compris pour les personnels.

Essentiellement concernée par le groupe « **gouvernance** », **A&I-UNSA, représenté par Jean-Marc Boeuf**, s'interroge d'ailleurs sur la pertinence qu'il y avait à traiter de la gouvernance sans que l'on ait préalablement déterminé ce que l'on voulait en termes, justement, de « fondamentaux » pour l'École : « Cela explique sans doute que des questions parasites aient quelque peu pollué les débats du groupe. Effet collatéral : il a régné parfois une ambiance assez désagréable de règlement de compte vis-à-vis de « l'administration, qui, me semble-t-il, a souvent été confondue avec la gouvernance » au sens politique du terme, ce qui nous a conduit à réagir vivement à certains propos ».

Cela confirmait malheureusement ce que nous avons dit en son temps sur "l'administration introuvable". Comme nous l'avons écrit dans un récent communiqué, il ne faudrait pas oublier que l'administration, du fait d'une certaine gouvernance, a subi "le moins d'État" et qu'il conviendrait aujourd'hui qu'elle connaisse enfin, dans la confiance réciproque, le "mieux d'État", en étant libérée des "injonctions contradictoires" qui ont pu nuire, ici ou là, à sa réputation auprès des autres acteurs de l'École.



Refondation de l'École : fin de l'acte 1, la concertation

Cela étant dit, je ne peux que me féliciter du travail fait en commun avec la Fédération sur ce sujet de la gouvernance. La cohérence de ton adoptée par la Fédération et ses syndicats a tranché avec les paroles parfois très individualisées des autres organisations.

Ainsi avons-nous pu défendre :

- le refus de la mise en œuvre d'un établissement public régional d'enseignement (qui se substituerait au rectorat) ;
- l'amélioration du "dialogue de gestion" entre le ministère et les académies ;
- la mise en œuvre d'une structure de pilotage associant recteur et élus locaux ;
- la mise en œuvre d'une convention tripartite État/collectivité/établissement ;
- la révision du rôle des conseils locaux (Conseil Départemental - Académique - de l'Éducation nationale).

Bien qu'ayant participé activement à l'ensemble des ateliers, **la FCPE** a naturellement été sensible à la question de la place des parents et **Jean-Jacques Hazan** en fait cette analyse : « *Nous sommes plutôt satisfaits du débat, même s'il a été de courte durée (seulement deux séances) et si de nombreux points n'ont pas été abordés comme celui de la gratuité. Nous avons orienté la réflexion sur les deux pistes qui fâchent dans la relation des familles avec l'école, à savoir le conflit du jour, les devoirs et le conflit de l'année, celui de l'échec, du redoublement, de l'orientation. Ce qui est positif, c'est qu'il y a une reconnaissance de la place des parents et que nos positions ont été largement reprises même si on ne peut parler de consensus. Maintenant, il faut aller plus loin. Il faut donner un contenu à l'échange avec les parents autre que celui sur les mauvaises notes du carnet. Il faut reconnaître le rôle de médiateur que les parents élus peuvent jouer auprès des autres parents et en particulier pour les familles les plus éloignées de l'école. Il faut aussi penser à recréer du temps de contact, de rencontre, de dialogue entre les parents et les enseignants. Tout cela a été juste évoqué dans l'atelier, il faudra aller plus loin avec la loi, mais nous sommes sur la bonne piste.*»

L'avis de la Fédération UNSA Éducation !

L'École est inscrite dans un environnement. Elle ne peut l'ignorer, d'autant qu'il a un impact direct sur ce qui se passe dans les écoles et les établissements. L'inscription dans un projet éducatif global de territoire, des conventions tripartites entre les EPLE, l'État et les collectivités territoriales, la construction d'une réelle mixité des publics scolaires, l'éducation partagée avec les parents, l'éducation aux et par les technologies du multimédia et du numérique, sont autant de pistes dont la mise en œuvre accompagnera l'évolution du système éducatif pour une plus grande réussite de tous.



Des personnels formés, reconnus, valorisés

Formation, missions, évaluation, formaient le triptyque de la réflexion de cet atelier consacré aux personnels.

Bien que le sujet laissait apparaître une vision large de la notion de personnels, c'est en fait essentiellement pour ne pas dire exclusivement aux enseignants qu'il fut consacré. Il est vrai que l'évolution des missions risque d'avoir des conséquences sur leurs obligations de service et que la reconstruction de leur formation relève d'une double urgence : celle de former correctement et professionnellement les futurs recrutés, et donc celle de créer le plus rapidement possible les ESPE (écoles supérieures du professorat et de l'éducation) et que leur mode d'évaluation doit sortir d'un système archaïque devenu obsolète.

Concernant les missions, deux visions se sont opposées. Face aux revendications des défenseurs de l'enseignant « dispensateur du savoir », il a non seulement été réaffirmé (une fois de plus) qu'il ne fallait pas confondre « faire classe » et « faire cours », mais il a été également défendu l'idée de l'enseignant « veilleur passeur ».

En matière de formation, plusieurs clivages ont vu le jour :

- L'entrée disciplinaire d'abord. Face aux tenants de l'enseignant expert de sa seule matière, il a fallu rappeler que, pour enseigner, il était certes nécessaire de maîtriser sa discipline, mais pas uniquement. Les connaissances de l'enfant en matière d'épistémologie des disciplines, en didactique, en pédagogie, en gestion des groupes, en prise de parole en public, de l'environnement social (à la fois géographique et socio-culturel), de l'institution (ses règles, les obligations qui en découlent, la déontologie associée, comme de toutes les institutions associées (celles en charge des affaires sociales, des questions relatives aux handicaps...) sont également indispensables.
- La question du recrutement qui a occupé une grande place dans les débats. De nombreuses divergences sont apparues, concernant à la fois la place et la nature du concours. L'idéal serait un recrutement en fin de L3, dont l'obtention prouve que l'étudiant satisfait aux exigences universitaires, avec une formation rémunérée sur deux ans. Mais c'est budgétairement impossible, sauf à y consacrer les 60 000 créations de postes. Or beaucoup se sont accordés pour reconnaître qu'il est indispensable de les répartir : une part, certes, pour la formation initiale, mais aussi une part pour des ouvertures de postes là où cela s'avèrera nécessaire, et une part pour faire renaître de ses cendres la formation continue.

Aussi, ne faut-il pas prendre les nombreux positionnements favorables à un recrutement en fin de M2 pour un consensus. Ils ne révèlent pas la même vision du métier, du contenu de formation, du recrutement.

De fait, la question de la place du concours est une conséquence et non un préalable. Le véritable sujet est leur contenu. Il pilotera celui de la formation et donc des Masters ; cela implique un cahier des charges rigoureux et une école professionnelle à l'autonomie certaine, ne la laissant pas à la merci des aléas budgétaires de l'université à laquelle elle appartiendra. Si, de plus, le recrutement est entendu comme un long processus de formation débutant avec des préprofessionnels dès la L2, L3 et se poursuivant après la titularisation, la place du concours devient moins fondamentale.



Refondation de l'École : fin de l'acte 1, la concertation

Plusieurs situations particulières méritent d'avoir des approches spécifiques. C'est le cas des PLP (professeurs de lycée professionnel) et de leur diplôme national, de l'agrégation nécessitant de s'appuyer sur un diplôme universitaire de niveau. Il conviendra aussi de concevoir la formation des formateurs, par exemple à partir d'un master spécifique.

Si l'idée de temps de formation communs aux différents acteurs éducatifs a semblé recueillir une majorité d'avis favorables, elle ne verrait pour l'instant sa concrétisation que dans la formation continue. Par contre, la formation initiale intégrerait des modules partagés entre les différentes catégories d'enseignants (premier et second degrés, PLP...).

Concernant les questions d'évaluation, malgré les affirmations des nostalgiques de la note de 0 à 20, un modèle basé sur un regard croisé, avec une déconnexion immédiate de l'évaluation et du déroulement de carrière, a semblé faire consensus.

L'avis de la Fédération UNSA Éducation !

Aujourd'hui, les missions de l'enseignant en dehors de la classe sont nombreuses. Outre les préparations/corrections, il doit animer les relations avec les parents, les travailleurs sociaux, ses collègues, initier des projets, aider les élèves à construire leurs projets d'orientation... Pour l'UNSA Éducation, ces nombreuses fonctions invisibles doivent être non seulement reconnues (pas forcément financièrement mais surtout dans le temps de service) et notamment valorisées.

L'UNSA Éducation a affirmé, haut et fort, que le niveau de recrutement se devait d'être le même pour l'ensemble des enseignants et que la titularisation ne devait pas signifier la fin de la formation. Il s'agit surtout de rechercher une cohérence entre mission/formation/recrutement : c'est-à-dire des concours allégés qui ne transforment pas l'année de M1 en une «course poursuite au bachotage», des concours très fortement professionnalisés, sans réévaluation de la discipline et faisant la part belle aux savoirs type psychologie de l'enfant, connaissance du métier, épistémologie, didactique, pédagogie... La formation initiale des enseignants doit ainsi se faire en trois temps : en tant qu'étudiant par des modules de préprofessionnalisation dès les années de L2 et L3 et jusqu'au concours, comme stagiaire une fois passée l'étape du recrutement, puis durant les 3, 4, 5 premières années d'ancienneté, comme fonctionnaire d'État, bénéficiant d'une aide à l'adaptation à l'emploi.

Ensuite, il est indispensable que la formation continue prenne le relais. Pour l'UNSA Éducation, elle doit être un droit et une obligation inscrite dans le temps de service et se déroulant sur l'ensemble de la carrière.

Nous réaffirons aussi que la formation conjointe de l'ensemble des professionnels intervenant sur les temps éducatifs des enfants et des jeunes, dans et hors l'École, demeure un impératif afin de construire une culture partagée, donner une cohérence à une démarche éducative globale et réussir la construction de projets communs.

Au sujet de l'évaluation, l'UNSA Éducation a défendu l'instauration d'un rythme unique d'avancement jusqu'au 5^{ème} ou 6^{ème} échelon puis un avancement différencié, plusieurs évaluateurs et des possibilités de recours. Cela ne pourra se faire sans le développement de formations visant à développer l'attitude réflexive des évaluateurs.



Une loi, des choix

Lorsque vous lirez ces lignes, le rapport sur la Refondation de l'École aura été remis au ministre de l'Éducation nationale et aura certainement été rendu public. Un supplément à ce numéro de « Questions d'Éduc » rendra compte de son contenu. Mais, et le ministre l'a souvent réaffirmé, ce rapport n'est qu'une base d'inspiration et de réflexion afin de nourrir les décisions du gouvernement.

La balle dans le camp du gouvernement

« Gouverner, c'est choisir ! ». Or, nous l'avons dit, les différentes conceptions de l'Éducation et de l'École ne permettent ni consensus, ni statu quo. En plaçant son action sous le terme de la « Refondation de l'École », Vincent Peillon a suscité des espoirs qu'il ne doit aujourd'hui pas décevoir.

L'heure est donc aux choix. Le gouvernement doit dire quelle société il veut, et donc sur quelle éducation – dont il a fait sa priorité- il compte s'appuyer. Les éléments de réforme retenus, proposés dans le texte de loi et dans ses attendus, diront quelle sera l'École de demain. Le ministre, au nom du gouvernement, doit choisir :

- entre un système scolaire campé sur un apprentissage des seules connaissances disciplinaires et une éducation valorisant l'acquisition de savoirs et de compétences ;
- entre la sélection par les notes d'une élite et l'engagement de la réussite de tous ;
- entre le système rigide des classes et des filières et la construction de parcours modulaires ;
- entre des structures sacralisées, fermées, repliées sur elles-mêmes et des écoles ouvertes sur leur environnement et enrichies d'un partenariat diversifié ;
- entre des maîtres professant un savoir savant et des enseignants accompagnant pédagogiquement la construction intellectuelle, humaine et citoyenne de tous ;
- entre la limitation au seul domaine scolaire et une Éducation globale, partagée, complémentaire dans et hors l'École ;
- entre la défense des corporatismes et l'évolution des métiers de l'Éducation dans le respect des missions et des statuts de tous les professionnels...

Pour l'UNSA Éducation et ses syndicats, le choix est fait et il est clair. Il constitue la base de notre projet éducatif. Il a orienté toutes nos interventions et contributions dans la phase de concertation. Il sera l'aune à laquelle nous apprécierons le projet de loi. Il nous servira pour demander modifications, ajouts, renforcements, retraits auprès des parlementaires qui auront à amender, puis à voter le texte. Il est le cadre dans lequel nous voulons accompagner les collègues à refonder l'École, pour une société éducative, une Éducation de la réussite de toutes et tous.

Pour aller plus loin :

Vous retrouverez l'ensemble des contributions de l'UNSA Éducation et de ses syndicats sur le blog « Questions d'Éduc » à la page <http://questionsdeduc.wordpress.com/category/refondation/>

Le site de la Refondation <http://www.refondonslecole.gouv.fr> fait part de l'ensemble des problématiques soulevées dans les ateliers et a mis en ligne l'essentiel des contributions.